



Ville de Montréal
Service du capital humain

Description de tâches

Col bleu

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
MENUISIER D'INSTALLATIONS	607880	014612	17 17

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'exécution de tâches variées à l'entretien de biens meubles et immeubles, plus particulièrement dans le domaine de la menuiserie.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. Le titulaire le reçoit habituellement sous forme de directives orales, d'ordres de travail, de plans ou de schémas. Il est principalement tenu d'effectuer, conformément aux règles du métier, les travaux de menuiserie, de maçonnerie, de serrurerie et autres que requièrent l'entretien, la réparation et la réfection des ouvrages, des bâtiments, de pièces d'équipement et d'ameublement. Il voit également à fabriquer divers articles en bois ou en d'autres matériaux et, à cette fin, il utilise les instruments et les outils manuels et électriques appropriés. Le travail est contrôlé régulièrement par un employé de rang supérieur. La fonction implique la conduite d'un véhicule motorisé.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Effectue divers travaux reliés à l'entretien, à la réparation et à la réfection de biens meubles et immeubles tels que ouvrages, équipements, bâtiments, mobilier, etc.
2. Pose et ajuste des portes et des poignées de portes, des fenêtres et des coupe-froid; répare ou pose des lambris, des moulures, des plinthes, des armoires ou autres articles en bois. Déplace et refait des cloisons.
3. Dresse des échafaudages : monte la structure et installe les passerelles que requièrent l'entretien et la réparation des ouvrages et des équipements et la réfection des bâtiments; les attache aux murs lorsque requis. Façonne, au besoin, des bases spéciales en bois selon le lieu du travail à exécuter.
4. Monte la charpente lors de la réfection des bâtiments; pose les toits, les sous-planchers et le revêtement extérieur. Effectue diverses autres tâches à l'entretien des bâtiments telles que poser ou remplacer des tuiles, des ampoules électriques, des vitres, etc.
5. Installe, ajuste, répare et entretient tout genre de serrures, ferme-portes et barres de sécurité; change la fonction des serrures, modifie les mortaises et les cylindres; défait, répare, récupère et combine certaines pièces et les remet en état de servir. Façonne et retaille des clés; détermine la combinaison des serrures à boutons-poussoirs; tient à jour un registre des différents types de clés et de leurs détenteurs.
6. Fabrique ou répare des pièces d'ameublement (tables, chaises, armoires, tablettes, etc.), des coffres, manches d'outils, kiosques, échelles, châssis, clôtures, panneaux de signalisation et de protection, glissoires, étais, etc. Dégrossit, façonne et assemble des pièces de bois variées; procède au sablage de finition. Applique selon le cas, sur les pièces d'ameublement, des feuilles de plastique lamellé ou autre revêtement analogue.
7. Fabrique et assemble les coffrages et les moules en bois destinés à recevoir du ciment ou du béton. Procède à des réparations de béton et de maçonnerie et réalise des ouvrages mineurs en béton.
8. Conçoit et réalise, à partir de matériaux divers, des pièces d'équipement et des accessoires de travail répondant à des besoins et à des usages particuliers; propose des modifications pour les rendre plus fonctionnels ou pour améliorer le produit fini; corrige au besoin les esquisse soumises.
9. Règle, ajuste et opère les différentes machines-outils en fonction des matériaux utilisés.

DC

10. Maintient en état de propreté les pièces, les équipements, l'outillage et les lieux de travail.
11. Conduit un véhicule motorisé et s'assure de son bon état de fonctionnement.

DC



QUALITÉS REQUISES

CONNAISSANCE :

- des qualités et des usages des différentes essences de bois et de divers autres matériaux utilisés dans l'exercice de la fonction.

BONNE CONNAISSANCE :

- du français;
- des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- de la serrurerie et des dispositifs de fermeture;
- des risques du métier et des méthodes préventives.

HABILETÉ OU APTITUDE :

- à effectuer les travaux selon les règles du métier;
- à procéder à des coupes de bois et d'autres matériaux sans pertes inutiles;
- à lire des plans.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION :

- détenir un certificat de qualification valide de charpentier-menuisier, décerné par l'autorité compétente en la matière;
- posséder un permis de conduire valide de chauffeur.

EXPÉRIENCE :

- posséder quelques années d'expérience en qualité de menuisier.

Vu et approuvé

Pour la Ville

année

mois

jour

Pour le Syndicat

[Signature]

2006

12

13

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]